

www.lecdh-schaerbeek.be

Quand? Mardi 8 novembre 2011 à 20h00

Où? Ecole Notre-Dame de La Paix, rue du Radium 5 - 1030 Bruxelles

Accès?

- A vélo: Villo, station Dailly
- En bus: ligne 29, arrêt Radium – lignes 61 & 64, arrêt Dailly
- En tram: lignes 25 et 62, arrêt Patrie
- En voiture: parking gratuit avenue Félix Marchal 38 – station Cambio place Dailly

RSVP:

- info@lecdh-schaerbeek.be
- 0497 411 276



SCHAERBEEK

Édit. resp. : Laurent Daube, rue Auguste Lambiotte 111 – 1030 Bruxelles

ANTENNES GSM:

législation en acte ou danger en puissance?

Soirée d'information

Mardi 8 novembre 2011

20h00

Ecole Notre-Dame de La Paix

Rue du Radium 5

1030 Bruxelles



En 15 ans, les télécommunications mobiles ont révolutionné les rapports économiques et sociaux pour faire aujourd'hui partie de notre quotidien. Pourtant, la multiplication des antennes émettrices dans notre environnement suscite la polémique.

De fait, il est devenu difficile de se promener en ville sans apercevoir une antenne GSM sur le toit d'un immeuble. Mais les critiques vont bien au-delà du manque d'esthétisme: les riverains de ces installations ont peur des effets sur leur santé. On dit que les antennes provoquent des maux de tête, des troubles du sommeil, des fausses couches et même des tumeurs. En l'absence de certitudes scientifiques, les citoyens de nombreux pays se mobilisent pour demander aux autorités l'application du principe de précaution.

A Bruxelles, le parlement régional a adopté en mars 2007 une ordonnance *relative à la protection de l'environnement contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoquées par les radiations non ionisantes*. Il aura fallu toutefois encore attendre 3 ans et l'adoption de 3 arrêtés d'exécution pour que cette ordonnance devienne pleinement opérationnelle. Concrètement, la législation bruxelloise limite à 3 V/m l'intensité du champ électrique en toute zone accessible au public; elle impose en outre aux opérateurs l'obtention d'un permis d'environnement (en plus du permis d'urbanisme) pour chaque site d'implantation d'antennes, en ce compris les sites existants.

Mais, pour nombre de Bruxellois, des interrogations subsistent...

- Comment la norme est-elle appliquée sur le terrain?
- A qui puis-je m'adresser pour vérifier qu'elle n'est pas dépassée dans mon quartier?
- N'aurait-il pas fallu adopter une norme plus sévère?
- Suis-je vraiment protégé?...

C'est pour tenter de répondre le plus clairement à ces questions mais aussi pour vous permettre de partager votre expérience personnelle **que le cdH de Schaerbeek** vous invite à une rencontre d'information **ouverte à tous**.

Programme:

- 20h00:** accueil, par **Mohamed El Arnouki**, Conseiller communal
- 20h15:** « Antennes GSM: législation en acte ou danger en puissance? », avec **André du Bus**, Sénateur et Député bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Laurent Daube**, ingénieur et Président du cdH de Schaerbeek, **Jean Delcoigne**, Secrétaire de Teslabel Coordination asbl
- 21h00:** débat, animé par **Denis Grimberghs**, Chef de groupe au Conseil communal
- 21h45:** conclusions, par **Mahinur Ozdemir**, Députée bruxelloise et Conseillère communale, membre de la Commission de l'environnement du Parlement bruxellois
- 22h00:** drink offert par le cdH de Schaerbeek

